



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Taux de diplomation et de qualification au secondaire en 2013 : la Commission scolaire des Phares améliore nettement son classement

Rimouski, le 11 novembre 2013 – La Commission scolaire des Phares a le plaisir d'annoncer deux constats intéressants à la lecture des statistiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) au sujet du taux de diplomation et de qualification au secondaire en 2013. Le taux de diplomation des élèves après 7 ans a augmenté pour la Commission scolaire. Il est passé de 70,9 % pour la cohorte 2002 à 73,7 % pour la cohorte 2005. Le taux de diplomation des garçons après 7 ans montre une amélioration appréciable : 62,3 % pour la cohorte 2002 à 67 % pour la cohorte 2005. Quant au taux de diplomation et de qualification après 5 ans de la cohorte de 2007 de la Commission scolaire, il a diminué de 0,2% pour se fixer à 62,9% alors qu'il était de 63,1% l'année dernière. Cette diminution est moindre que celle enregistrée pour le réseau des écoles publiques du Québec qui a connu lui une baisse de 1% à 57,3%.

Ainsi, le classement de la Commission scolaire des Phares en ce qui a trait au taux de diplomation et de qualification après 5 ans, par rapport à l'ensemble des 72 commissions scolaires du Québec, a grimpé de 25 places. Cette amélioration est nette : pour la cohorte 2005, la Commission scolaire se situait au 40^e rang sur les 72 commissions scolaires quant au taux de diplomation et de qualification après 5 ans, alors que, pour la cohorte 2007, elle se classe au 15^e rang.

Parmi les mesures et actions qui peuvent expliquer cette amélioration du classement de la Commission scolaire se trouve le Plan d'action en français implanté au cours de l'année scolaire 2009-2010. De plus, le développement soutenu des bibliothèques scolaires, la formation et l'accompagnement du personnel enseignant pour les deux ordres d'enseignement en ce qui a trait, entre autres, aux stratégies de lecture, les cours d'été organisés annuellement pour favoriser la réussite du plus grand nombre, la bonification des services en adaptation scolaire et la contribution des organismes communautaires dans la lutte au décrochage constituent quelques exemples qui peuvent être avancés pour comprendre les améliorations observées. Aussi, certaines écoles ont déjà mis en place des suivis individualisés et personnalisés auprès de certaines élèves permettant de mieux comprendre leurs difficultés et de tenter d'y remédier.

D'autres actions telles que les Plateaux de travail – notamment, à la Commission scolaire, l'entreprise Vélo Maniac Jeune coop – contribuent à retenir à l'école ces élèves qui, autrement, l'auraient déjà quittée. Par ces initiatives et grâce à la collaboration de partenaires scolaires, ces jeunes acquièrent une expérience de travail, un comportement favorisant l'intégration du marché du travail et la confiance nécessaire pour y parvenir. Cette approche commence à donner des résultats tangibles dans le taux de diplomation et de qualification au secondaire.

« Bien que ces diplômes ne mènent pas à des études postsecondaires, ils qualifient les jeunes afin qu'ils puissent être actifs dans la société actuelle et en devenir partie prenante, et ce, malgré les limitations de toutes natures qu'ils vivent. Malgré ces résultats positifs, il demeure que l'objectif de la convention de partenariat de la Commission scolaire pour le taux de diplomation et de qualification après 7 ans se situe à 77 %. Il y a donc encore place à l'amélioration », a expliqué M. Jean-François Parent, directeur général de la Commission scolaire.

À propos de taux de diplomation et de qualification au secondaire 2013

Dans la présente étude statistique, on a suivi pendant 7 ans les cohortes d'élèves qui se sont inscrits pour la première fois au secondaire au début de la période d'observation, en 2002. Le taux de diplomation et de qualification est la proportion d'élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification sept ans après leur entrée au secondaire, au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Depuis 2002, les diplômes considérés par le MELS dans le calcul de ce taux sont le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), de même que le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et l'attestation de compétence (ADC).

-30-

Source : Jean-François Parent, directeur général
Commission scolaire des Phares
418 723-5927, poste 1010

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.